

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSÉMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-462863

44754



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) 203

Matricule : 203 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : MARIKH MOHAMED

Date de naissance : 05-01-1984

Adresse : 50 Rue Sissons La Sinsi Dub gelf (Casab)

Tél. : 06 77 46 49 60

Total des frais engagés : 800,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 16/10/2020

Nom et prénom du malade : MARIKH MOHAMED Age : 31 ans

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA

Assurance : Assurance

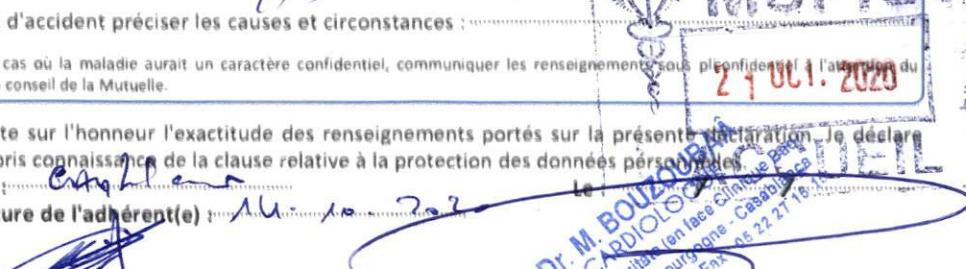
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

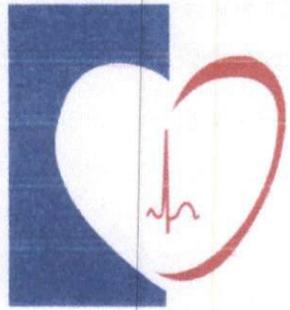
Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : 16-10-2020



ANALYSES - RADIOPHARIES			
Cachet, désignation du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DR. M. BOURJOGN CARDIOLOGIE 13, Bd Ain Laâadja Casablanca Tél. 65 22 27 20 - Fa Fax: 22 27 20 20 Bab Ilyas N° 6 Casablanca	14/10/2000	échographie cardiaque	200 dh

CABINET DE CARDIOLOGIE ET D'EXPLORATIONS CARDIO-VASCULAIRES



الدكتور محمد بو زباع
أمراض القلب والشرايين

Dr. M. BOUZOUBAÂ
CARDIOLOGUE

Echocardiographie Doppler Couleur

Echo Doppler Veineux et Artériel

Holter Tensionel

Holter Rythmique

Epreuve d'Effort

Urgences Cardiologiques

.....Le 14/10/2020.....
باسم (الثاني)

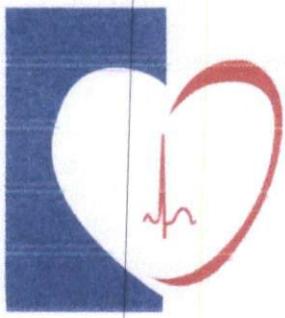
Mr MARIKH MOHAMED

ECHO-DOPPLER CARDIAQUE

- VG non dilaté, non hypertrophié, de fonction systolique conservée, contractilité globale conservée (FE au simpson à 60%), anomalie de la fonction diastolique à type de trouble de la relaxation VG.
 - OG non dilatée, libre d'Echo.
 - Cavités droites non dilatées, pas d'HTAP.
 - Structures valvulaires d'ouvertures correctes, sans fuites hémodynamiquement significatives.
 - Péricarde sec.
 - VCI non dilatée.
- Au total :
- VG de fonction systolique et contractilité globale conservée (FE au simpson à 60%), trouble relaxation VG.
 - Pas d'HTAP.
 - Pas de thrombus intracavitaire visible ce jour.

Dr. M. BOUZOUBAÂ
CARDIOLOGUE

13, Bd Ain Taoujoute (en face Clinique Badr)
Rés. ILIAS, N°8 - Bourgogne - Casablanca
Tél : 05 22 27 20 20 - Fax : 05 22 27 15 15



CABINET DE CARDIOLOGIE ET D'EXPLORATIONS CARDIO-VASCULAIRES

.....Le 14/10/2020.....
باسم (النافي)

الدكتور محمد بوزباع

أمراض القلب والشرايين

Dr. M. BOUZOUBAÂ

CARDIOLOGUE

NOTE D'HONORAIRES

J'ai l'honneur de présenter mes meilleures salutations

à Mr MARIKH MOHAMED

Et lui adresse selon l'usage, ma note d'honoraires,

Echodoppler cardiaque = 800 DH

soit la somme de : (Huit cent DHs).



Urgences Cardiologiques